



ATELIER DE PRESENTATION ET DE DIFFUSION

DU DOCUMENT DE PLAIDOYER DES CVUC

POUR

L'ACCROISSEMENT DES RESSOURCES DES COMMUNES CAMEROUNAISES

LE 21 NOVEMBRE 2016

YAOUNDE – SIEGE NATIONAL DES CVUC

TERMES DE RÉFÉRENCE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le 22 juillet 2004, trois importantes lois sont promulguées : la loi n° 2004/017 d'orientation de la décentralisation, la loi n°2004/018 fixant les règles applicables aux communes, et la loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions. Par elles, le législateur camerounais fait de la décentralisation, politique de transfert des pouvoirs et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées, **l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Ce faisant, il prescrit tout de même que tout transfert de compétences aux communes par l'Etat s'accompagne du transfert concomitant des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal des compétences transférées. Instituant la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) destinée au financement partiel de celle-ci, il prescrit également que « la loi de finances fixe, chaque année, sur proposition du gouvernement, la fraction des recettes de l'Etat affectée » à cette DGD. En application de la loi, le décret n°2009/248 du 05 août 2009 fixera les conditions d'évaluation et de répartition de la DGD. Par ailleurs, des mécanismes selon lesquels les ressources de toute nature doivent être mises à la disposition des CTD ont été prévus.**

Les transferts des compétences aux communes ont effectivement commencé en 2010 et devraient être achevés en 2016. Certes, les magistrats municipaux apprécient hautement le chemin parcouru jusque-là. Toutefois, les modalités de transferts de ressources et surtout la faible consistance de ces dernières constituent encore, pour eux, de sérieux motifs de préoccupation.

C'est pourquoi, au regard des difficultés multiples rencontrées sur le terrain de la mise en œuvre de la décentralisation, l'association faîtière, les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), conformément au mandat à elle confié par ses membres, a élaboré avec l'appui du Commonwealth Local Government Forum (CLGF), en septembre 2016, un document de plaidoyer pour l'accroissement des ressources des communes camerounaises.

C'est dans le cadre de la diffusion de ce document que le présent atelier est organisé.

OBJECTIFS

Objectif général : L'objectif global de cet atelier est de présenter et de diffuser auprès des maires et des décideurs du processus de décentralisation, le document de plaidoyer pour l'accroissement des ressources des communes camerounaises.

Objectifs spécifiques.

Spécifiquement il s'agit de :

- présenter le contexte de l'élaboration du document de plaidoyer
- présenter aux acteurs ciblés le contenu du document de plaidoyer ;
- sensibiliser les acteurs ciblés sur la mise œuvre des recommandations figurant dans le document de plaidoyer ;
- Mettre à la disposition de ces acteurs des exemplaires du document de plaidoyer

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultats

- Les acteurs ciblés connaissent le contenu du document de plaidoyer ;
- Les acteurs ciblés sont sensibilisés sur les recommandations contenues dans le document de plaidoyer ;
- Les acteurs ciblés ont reçu des exemplaires du document de plaidoyer ;

PUBLIC CIBLE /PROFIL DES PARTICIPANTS

L'atelier réunira une quarantaine de participants issus des administrations et structures ci-après :

- les membres du Comité de suivi du projet d'élaboration du document de plaidoyer (8) ;
- les Présidents des bureaux régionaux des CVUC (10) ;
- le SP du CND ;
- le SENAT(1), le MINATD (2), le MINEPAT (1), le MINFI (1), le MINDUH (2) ;
- le FEICOM (2), le PNDP (2), le PNUD(1) ;
- CGLF (1), GIZ(1)
- Le Secretariat Executif des CVUC (6)